



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VOYAGES SCOLAIRES AU ROYAUME-UNI ET DANS LES ÎLES ANGLO-NORMANDES

Formulaire de renseignement

UPDATE 30/04/2026

Pour faciliter les voyages scolaires organisés par les écoles et établissements scolaires français à destination du Royaume-Uni ou des îles anglo-normandes, les autorités britanniques ont mis en place une procédure simplifiée.

Ainsi l'inscription des élèves sur un formulaire dédié et validé en préfecture, suffit pour que les élèves français et européens voyagent avec une simple carte d'identité et que les élèves étrangers soient dispensés de visa.



Le formulaire est obligatoire même pour un voyage d'une journée dans les îles anglo-normandes.

Élèves concernés?

Tous les élèves de moins de 19 ans résidant en France qui participent à un voyage scolaire au Royaume-Uni, régulièrement scolarisés dans une école primaire ou dans un établissement scolaire du premier ou second degré public ou privé.

⚠ Ce formulaire est de nature collective et ne produit aucun effet juridique en dehors des conditions normales d'utilisation.

⚠ Le voyage doit s'effectuer en groupe sous l'autorité d'un enseignant de l'école ou de l'établissement scolaire, désigné par le chef d'établissement.

Comment faire certifier le formulaire de renseignement ?

Le chef d'établissement ou le directeur de l'école doit télécharger le formulaire du gouvernement britannique en cliquant [ici](#), le renseigner, réunir l'ensemble des documents nécessaires (autorisations de sortie du territoire, copie du document d'identité du titulaire de l'autorité parentale), et s'assurer qu'ils ont été correctement complétés.

Il transmet ensuite à la préfecture le formulaire renseigné, pour examen et certification. Les documents individuels sont conservés par l'établissement et peuvent être demandés par la préfecture en tant que de besoin.

Le formulaire doit être accompagné d'un tableau recensant la liste des élèves (nom, prénom et date de naissance) sous format xls, cvs ou ods.

⚠ Ce document ne doit comporter aucun accent, tiret ou virgule.

exemple :

| | A | B | C |
|---|--------------|--------|--------------------------------|
| 1 | Nom | Prénom | Date de Naissance (JJ/MM/AAAA) |
| 2 | DURAND | Paul | 06/10/2007 |
| 3 | MORIN DUPONT | Noemie | 07/10/2007 |
| 4 | | | |



La demande de certification du formulaire doit être transmise par courriel au moins 3 semaines avant le voyage à l'adresse suivante :

pref-passeports@manche.gouv.fr

Quelle est la durée de validité du formulaire de renseignement ?

La validité de la liste du formulaire de renseignement est limitée à la seule durée du voyage scolaire considéré.

Lors du voyage, **il sera nécessaire de se munir de 2 exemplaires du formulaire** puisque l'un d'eux sera remis à la police aux frontières britanniques pour vérification.

Quels documents doivent présenter les accompagnateurs ?

Les accompagnateurs doivent voyager avec un passeport en cours de validité et être munis d'une autorisation de voyage électronique (ETA).

La demande d'ETA est une démarche qui se fait en ligne sur le site du gouvernement britannique : <https://www.gov.uk/eta> ou en téléchargeant l'application **UK ETA** sur Google Play ou l'App Store.

L'ETA est valable 2 ans ou jusqu'à l'expiration du passeport auquel elle est liée. Son coût est de 20 livres Sterling, soit environ 23 euros.